

Comptabilité analytique



“

*Pilotez efficacement
votre collectivité avec
la comptabilité analytique*

”

Maitriser afin de ne pas subir, tel pourrait être le mot d'ordre des élus dans un contexte de raréfaction des ressources et d'évolutions multiples pour les collectivités. La comptabilité analytique devient donc un outil incontournable de pilotage pour optimiser la maîtrise des dépenses. Le CDG 35 vous propose une solution simple et performante pour vous accompagner dans la mise en place volontaire d'une comptabilité analytique.

POURQUOI LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE ?

Profitez d'un accompagnement innovant et sur-mesure pour passer à une comptabilité analytique en toute simplicité !

3 bonnes raisons de choisir cette démarche

► Une approche simple et novatrice

L'une des difficultés majeures de la comptabilité analytique repose habituellement sur l'affectation des charges indirectes. Avec cette démarche, **l'ensemble des coûts directs et indirects est pris en charge automatiquement** : votre gestion est ainsi facilitée et vous disposez d'une meilleure maîtrise de vos budgets.

► Un accompagnement permanent

L'assistance est un élément clé pour la réussite du passage de votre collectivité à une comptabilité analytique. Les équipes du CDG 35 vous offrent un **accompagnement constant et personnalisé à chaque étape** de votre démarche.

► Une expertise unique

Mis en œuvre depuis une vingtaine d'années dans sa version initiale au CDG 35, la démarche de comptabilité analytique est aujourd'hui implantée

dans de nombreuses collectivités, qui en apprécient chaque jour les atouts.

Profitez de l'expérience des équipes pour votre collectivité !

LE CONTRÔLE DE GESTION : UN DISPOSITIF EFFICACE AU SERVICE DE VOTRE PERFORMANCE

Dans le contexte actuel de tensions budgétaires, il est indispensable pour vous de gérer efficacement vos ressources **en rationalisant vos coûts**.

Le contrôle de gestion permet un **meilleur pilotage de votre performance** grâce à un ensemble d'instruments de mesure des résultats de vos services. Au cœur de ce dispositif, la comptabilité analytique est un outil essentiel pour la mise en œuvre de votre projet politique.

Chaque collectivité peut ainsi mesurer ses propres évolutions, se comparer à d'autres ou encore analyser les causes d'éventuels écarts.

C'est un instrument essentiel de **contrôle et d'aide à la décision**.



LA SOLUTION DU CDG 35 POUR VOTRE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Le passage à une comptabilité analytique implique souvent un traitement en partie externalisé, source d'erreurs et de perte de temps.

Le CDG 35 vous permet de **réaliser l'ensemble de votre comptabilité analytique en interne, de façon sûre et maîtrisée** : vous pouvez affecter les charges directes à chaque poste et ventiler les charges indirectes entre les différents postes, pour une valorisation complète de vos activités.

Les écritures sont automatisées et ne nécessitent pas de double saisie : vous gagnez ainsi en efficacité, tout en disposant d'une meilleure maîtrise de votre budget.



NOS TARIFS

- ▶ La tarification est fixée chaque année par le Conseil d'administration du CDG 35 selon la taille de votre collectivité.
- ▶ Les tarifs sont en ligne sur notre site (Rubrique Connaître le CDG 35/Les services aux collectivités).

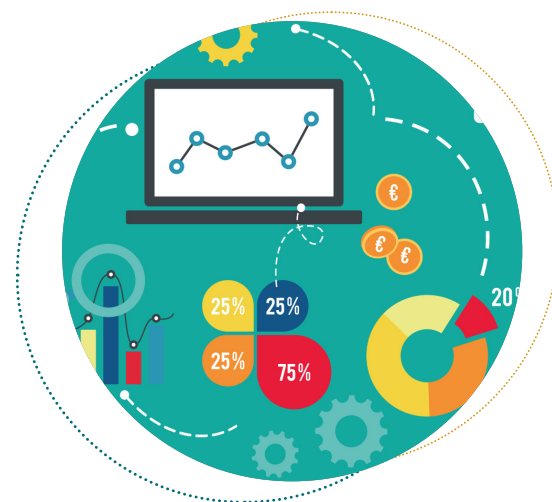
LE DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

- ▶ Présentation des concepts de la **démarche**
- ▶ Analyse de l'**existant**
- ▶ Accompagnement à la définition de la **segmentation analytique**
- ▶ Accompagnement à la définition des **clés de répartition, des indicateurs et des unités d'œuvre**
- ▶ **Paramétrage de votre instance** dans l'application
- ▶ **Paramétrage du moteur de calcul** par les équipes du CDG 35
- ▶ **Conseil aux paramétrages de votre logiciel** de comptabilité réglementaire
- ▶ Accompagnement à l'**analyse des résultats**
- ▶ Invitation à participer à une **rencontre annuelle** avec tous les adhérents

UNE GESTION PERSONNALISÉE ET SÉCURISÉE

- ▶ La comptabilité analytique n'étant pas obligatoire, le CDG 35 vous permet de vous affranchir de la comptabilité réglementaire, pour personnaliser la vôtre et l'adapter à la réalité de votre gestion à travers la création de votre segmentation analytique.

La gestion de la donnée étant un axe de travail important.



Contact

Service Conseil et Développement

▶ Florian PORCHER

Responsable d'activité contrôle de gestion et comptabilité analytique

florian.porcher@cdg35.fr
adeline.nezou@cdg35.fr

▶ Secrétariat du service

Tél. 02 23 50 50 18
conseil-developpement@cdg35.fr

CDG 35
Village des collectivités
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00
contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr